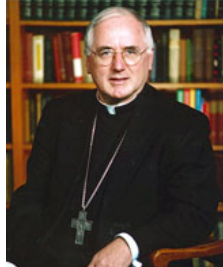


« NON POSSUMUS ! » (Nous ne pouvons pas !)
Réflexions sur la lettre pastorale de Mgr Paul-André Durocher



S. Exc. Mgr
Paul-André Durocher
Cornwall ON



S. Exc. Mgr
Terrence Prendergast
Halifax N.-É.



S. Ém. le Cardinal
Marc Ouellet
Québec QC



Marc Bosquart
Lac-Etchemin QC



Dominique Poulain
Paris - France

« *Non possumus !* » (*Nous ne pouvons pas !*), c'est ce que répondaient les premiers chrétiens lorsque leurs persécuteurs leur demandaient de renier le Christ pour sacrifier aux idoles...

Le 15 août 2001, une Note doctrinale des évêques du Canada « *exhort[ait] les membres et les sympathisants de l'Armée de Marie à cesser leurs activités, quelles qu'elles soient : publications, participation aux rencontres de prière et aux célébrations liturgiques, spécialement celles qui ont lieu au Centre Spiri-Maria, au Québec* ».

Le 4 avril 2005, Monseigneur Prendergast, commissaire pontifical des Fils de Marie, leur « *deman[ait] d'arrêter, pour le moment, toute manifestation publique à la Dame de tous les Peuples jusqu'au moment opportun, lorsque la question des écrits de Marc Bosquart sera clarifiée* ».

Le même jour, le cardinal Ouellet, archevêque de Québec, réitérait les exhortations de la Note doctrinale de 2001.

Enfin, le 25 mai 2005, Monseigneur Durocher, évêque d'Alexandria-Cornwall (Ontario), adressait à ses diocésains une lettre pastorale « *Au sujet des Fils de Marie* » où il faisait état d'une demande encore plus concrète puisqu'il indiquait avoir « *mis une condition à leur présence continue dans le diocèse : la signature d'un document dans lequel ils proclameraient la foi catholique, rejetteraient publiquement les enseignements hérétiques (sic) de Marc Bosquart et reconnaîtraient l'autorité de la Note doctrinale des évêques canadiens* ».

Monseigneur Durocher « *invite tous les adeptes et les amis de l'Armée de Marie à reconnaître le chemin périlleux (sic) dans lequel ils se sont engagés* », puisqu'ils sont censés « *appartenir à*

un mouvement qui continue à promouvoir des enseignements contraires à la foi ».

Simple laïc de France et n'étant diocésain ni du Québec ni de l'Ontario, je me sens tout de même « interpellé » par toutes ces demandes, car je suis membre de l'Armée de Marie et de ses œuvres connexes, la Famille des Fils et Filles de Marie et les Oblats-Patriotes.

Et je me demande si je pourrais, moi aussi, « signer un document dans lequel je proclamerais la foi catholique, rejetterais publiquement les enseignements hérétiques (sic) de Marc Bosquart et reconnaîtrais l'autorité de la Note doctrinale des évêques canadiens ».

Monseigneur Durocher rappelle dans sa lettre que *« les évêques du Canada, après avoir consulté la Congrégation de la Doctrine de la Foi dont le Cardinal Ratzinger était alors le préfet, ont décrété une Note doctrinale en 2001 déclarant que l'Armée de Marie ne peut pas être considérée une association catholique ».*

Dès le 17 août 2001, Sylvie Payeur-Raynauld répondait point par point aux accusations de cette Note, et je n'ai pas besoin d'y revenir. Sa conclusion était la suivante :

« Vie d'Amour est le fruit de l'intervention de Dieu et de Marie en une âme qui a accepté de se laisser broyer de toutes manières pour le salut des âmes. En voulant condamner cette vie soutenue par le Ciel, les Évêques ne se jugent-ils pas "au-dessus du Maître" ? Quant à nous, devons-nous obéir à Dieu ou aux hommes, au Maître ou à Ses disciples? »

Si Jésus et puis ses apôtres avaient « obéi aux hommes (le grand prêtre, les chefs des prêtres « installés dans la chaire de Moïse », les scribes et les pharisiens) plutôt qu'à Dieu, l'Église n'aurait tout simplement pas existé ! Et, aujourd'hui, nous n'aurions même pas d'évêques à qui obéir, mais seulement des druides ou des rabbins...

Puis-je alors « reconnaître l'autorité de la Note doctrinale des évêques canadiens » ? En conscience, et devant « obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes », non ! *« Non possumus ! »*

Monseigneur Durocher poursuit sa lettre en détaillant les *« bons aspects à l'Armée de Marie : la dévotion mariale, l'amour de l'Eucharistie, le respect de la prêtrise, l'attention aux enseignements du Pape, pour ne nommer que ceux-là ».*

Cependant, ajoute-t-il, *« il n'y a pas que ces bons aspects à l'Armée de Marie. À partir des textes où Mme Giguère décrit ses nombreuses expériences mystiques (qui, par ailleurs, n'ont jamais été reconnues authentiques par les autorités compétentes de l'Église) des membres de l'Armée de Marie ont développé toute une série d'enseignements qui posent de sérieuses questions. Entre autres, M. Marc Bosquart a écrit de nombreux livres et articles en ce sens ».*

Tout d'abord, à propos de la non-reconnaissance comme authentiques des « expériences mystiques » : comment pourrait-on développer quoi que ce soit (actions, fondations, « série d'enseignements » ou autres), à partir d'« expériences mystiques », s'il fallait attendre que celles-ci soient « reconnues authentiques par les autorités compétentes de l'Église » ?

La Note doctrinale des évêques de 2001 le reconnaît elle-même : « L'Église catholique a toujours admis la possibilité de révélations privées, à la faveur de visions et d'expériences auditives. En fait, la tradition et la pratique de l'Église, dans plusieurs de ses dévotions, ses prophètes et mystiques reconnus, tels que saint Jean de la Croix et sainte Thérèse d'Avila, présupposent l'existence de révélations privées authentiques. »



Saint Jean de la Croix
Espagne



Sainte Thérèse d'Avila
Espagne



St Louis-Marie de Montfort
France



Saint Jean Bosco
Italie



St Maximilien Kolbe
Pologne



Saint Pio de Pietrelcina
Italie

Si saint Jean de la Croix, sainte Thérèse d'Avila, saint Louis-Marie Grignion de Montfort, saint Jean Bosco, saint Maximilien Kolbe, saint Pio de Pietrelcina et tant d'autres saints ou fondateurs, dont la plupart furent persécutés par leurs évêques, leurs supérieurs ou leurs confrères (excommuniés, interdits, emprisonnés, traités de fous, sans parler de sainte Jeanne d'Arc qui fut brûlée vive), avaient attendu la reconnaissance de leurs « révélations privées » pour commencer à agir, où en seraient leurs œuvres ?



Ste Jeanne d'Arc
France

Monseigneur Durocher poursuit donc à propos des « enseignements hérétiques de Marc Bosquart », certains « explicitement condamnés par la Note doctrinale des évêques du Canada » :

- « qu'il y a une personne féminine, "l'Immaculée", qui partage l'éternité de Dieu » ;
- « que cette Immaculée a été incarnée en Marie de Nazareth, qui elle-même est donc plus qu'une simple femme : divine, elle partagerait avec Dieu certains attributs divins » ;
- « que cette Immaculée aujourd'hui est réincarnée en Mme Giguère » ;

d'autres qu'il considère « tout aussi erronés » :

- « que Dieu le Père a fécondé cette Immaculée pour créer le monde » ;
- « que [Mme Giguère] est en train de compléter la rédemption qui a été inaugurée par Jésus-Christ et qu'elle est l'équivalent féminin du Rédempteur » ;
- « que Mme Giguère participe à l'Eucharistie au même titre que Jésus-Christ ;
- « qu'on peut concevoir la divinité comme une "quinternité" dans laquelle se retrouveraient non seulement le Père, le Fils et l'Esprit Saint, mais aussi Marie de Nazareth et Marie-Paule Giguère ».

Ces « enseignements » sont-ils hérétiques ? Et, si oui, viennent-ils vraiment « de Marc Bosquart » ou résultent-ils d'une incompréhension des écrits de ce dernier ?

Il suffit de relire la « Réponse de Marc Bosquart à S. Exc. Mgr Prendergast » du 22 mai 2005, pour être éclairé. On y lit en page 6 : « Monseigneur, si vous acceptiez (...) de ne pas élever le catholicisme comme un mur contre lequel se bute aujourd'hui l'action de Dieu, vous seriez subjugué par la cohérence des "idées" qui sont les nôtres et vous seriez émerveillé de constater qu'elles sont tout à la fois parfaitement catholiques... et cependant, déjà, comme au-delà du catholicisme actuel, de ce catholicisme "étroit", "replié sur lui-même" et qui a décrété que la Révélation est close une fois pour toutes et que Dieu n'a plus rien à nous révéler jusqu'à la fin du monde ! »

Mais les évêques ont-ils lu Marc Bosquart ?

« (...) Monseigneur, veuillez excuser ma franchise et mon franc-parler, mais, si vous aviez lu, vous auriez su ! » (Réponse de Marc, page 7)

En effet, les affirmations de Marc demeurent-elles si scandaleuses lorsqu'on lit tout simplement ses explications ? Et il s'est tellement expliqué ! Il suffit de prendre un exemple :

« Sur ce point de l'"éternité" de l'Immaculée, la différence essentielle est dans la dépendance – et quelle différence en vérité ! Dès lors, et par rapport à la Trinité divine, il y aura toujours, à côté du Créateur, la CO-Créatrice ; à côté du Rédempteur, la CO-Rédemptrice ; à côté du Sanctificateur, la CO-Sanctificatrice ! Et la Dame de tous les peuples en effet d'attirer notre attention : "J'insiste tout spécialement sur le CO" (32^e Message), parce que c'est dans le petit "co-" qu'est révélée la vérité sur la nature de l'Immaculée : divine et non pas Dieu, co-éternelle et non pas éternelle en soi ! » (Page 9)

Pourquoi Nosseigneurs les évêques ne peuvent comprendre des choses aussi simples ? Serait-ce parce que « ces choses ont été cachées aux sages et aux savants, et révélées aux tout-petits » (cf. Mt 11, 25) ?

Marc Bosquart poursuit : « *que vous n'avez pas lu (ou, à tout le moins, pas bien lu) les écrits dont je suis l'auteur et dont vous extrayez des phrases et des expressions pour m'accuser d'"hérésie". Ce n'est pas sérieux, Monseigneur ! Et cela seul discrédite, à mes yeux, tout ce que vous pourrez dire par la suite, imaginer d'interprétations tendancieuses, et tirer de conclusions inexactes !* » (Page 10)

Et Marc de donner « *quelques exemples des "interprétations tendancieuses" et "conclusions inexactes" à l'origine de vos accusations répétées de "non-catholicité".* » (Page 10)

Un exemple :

« Mgr : *"Dire qu'en Dieu il y a quelque chose d'autre que le Père, le Fils et le Saint-Esprit, c'est une hérésie.*

« MB : *"Je n'ai pas dit cela, mais bien ceci : Le fait de 'poser' l'Immaculée-Trinité 'à côté' de la Trinité divine (...) n'enlève absolument rien à Celle-ci."*

Et les exemples se multiplient au fil des pages de Marc. Qu'on les lise ! Alors, les « hérésies » dont on accuse Marc Bosquart sont-elles vraiment des « hérésies » ? Et lorsque « hérésies » il y a, celles-ci sont-elles bien de Marc Bosquart ou bien de ceux qui prétendent commenter ses écrits ?

Pourrais-je donc « signer un document dans lequel je rejetterais publiquement les enseignements prétendument hérétiques de Marc Bosquart » ? En conscience, non !
« *Non possumus !* »

Monseigneur Durocher évoque en sa lettre un autre problème :

« *Récemment, Mgr Prendergast a demandé au nom de l'obéissance qui lui est due en tant que représentant personnel du Pape qu'on cesse la dévotion à la Dame de tous les Peuples (dévotion fondée sur des supposées apparitions mariales à Amsterdam, et qu'on dit accomplies par Mme Giguère).* »



S. Exc. Mgr
Joseph-Marie Punt
Pays-Bas

Mais comment Monseigneur Prendergast peut-il faire une telle demande aux Fils de Marie ? puisque le 31 mai 2002 Son Excellence Monseigneur Punt, évêque de Haarlem (Pays-Bas), signait un décret de reconnaissance du caractère surnaturel des apparitions de la Dame de tous les Peuples, affirmant que ces dernières nous sont « *une aide pour comprendre les signes des temps et pour aider à vivre plus intensément l'Évangile* » (ce qui peut résumer en peu de mots le programme de l'Armée de Marie) !



S. Exc. Mgr
Jean Ito
Japon

Ne voit-on pas là la réalisation du message de la Dame de tous les Peuples à Akita (Japon) du 13 octobre 1973 (révélations privées dont le caractère surnaturel a été reconnu le 22 avril 1984, en la fête de Pâques, par l'évêque local, Monseigneur Ito) :

« L'action du diable s'infiltrera même dans l'Église, de sorte qu'on verra des cardinaux s'opposer à des cardinaux et des évêques se dresser contre d'autres évêques. »

Les dernières réflexions de Monseigneur Durocher portent sur « *trois problèmes fondamentaux avec les responsables de l'Armée de Marie* » :

- « *D'abord, on ne semble pas comprendre qu'en Jésus-Christ, Dieu a tout dit. Nous n'avons plus besoin de nouvelles révélations.* »

Avec tout le respect que je dois à Monseigneur, je crois pouvoir affirmer que l'Armée de Marie et lui ne parlent pas de la même chose... Certes, « *Dieu a tout dit* » en ce qui regarde le nécessaire pour bénéficier du salut en vue de la vie éternelle...

Mais qu'en est-il de ce qu'il faut savoir pour réaliser les promesses de Dieu dans la Sainte Ecriture, de la Genèse à l'Apocalypse, en vue du Royaume terrestre qui sera le prélude au Royaume céleste (et nécessaire à ce titre, selon saint Irénée) ? Ce royaume invoqué chaque jour dans le « *Notre Père* » : « *Que ton règne vienne. Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel.* »

Dieu n'a-t-il pas encore beaucoup à nous dire, comme il en a déjà tant dit depuis deux mille ans à de nombreuses âmes privilégiées, par la voix de Jésus, de Marie, des saints et des anges : des choses que nous n'aurions pas pu comprendre auparavant ?

- « *Ensuite, (...) dire qu'il y a une "Immaculée" co-éternelle avec Dieu n'est (...) pas un développement de la doctrine, c'est une contradiction de la doctrine.* » Or, comme nous l'avons vu plus haut, il n'y a pas de contradiction : Dieu seul est éternel, toute la différence est dans le « CO ».
- « *Un autre exemple : notre foi nous enseigne que Dieu est Trinité ; affirmer que Dieu est une quinternité n'est pas approfondir la foi catholique, c'est la contredire.* » Or, il n'y a toujours pas de contradiction puisque Marc Bosquart explique (je souligne) : « (...) s'il n'y a toujours que Trois Personnes en Dieu, la Trinité divine peut être considérée désormais comme formant, avec l'Immaculée-Trinité, comme une Réalité d'un autre ordre et que j'ai nommée "Réalité divine" » (Réponse de Marc Bosquart à S. Exc. Mgr Prendergast, page 11)

Aussi, je pourrais très bien, cette fois-ci, « signer un document dans lequel je proclamerais la foi catholique », puisque j'adhère à la totalité du Credo catholique et que les affirmations de Marc, qui découlent d'une lecture attentive et « inspirée » de l'œuvre de *Vie d'Amour* et de ses compléments, ne contredisent pas la foi catholique.

Je me souviens d'ailleurs avoir naguère lu un sondage sur la foi des « catholiques pratiquants » (ceux-ci n'allant d'ailleurs à la messe qu'« *au moins une fois par mois* »). Seul 1 % de ces « catholiques pratiquants » adhérerait à la totalité du Credo catholique (comme moi-même, sans m'en glorifier, car « tout est grâce », à laquelle il suffit de répondre...). Pourquoi les évêques (du Canada ou d'ailleurs) ne demandent-ils pas aux 99 % restants de « *signer un document dans lequel ils proclameraient la foi catholique* » ?

- « *Enfin, poursuit Monseigneur Durocher, on ne reconnaît pas qu'il revient aux évêques de l'Église de juger ce qui est conforme à la foi et ce qui ne l'est pas. Dieu a confié aux évêques le ministère d'enseignement, et Dieu a donné aux évêques le charisme du discernement dans ce domaine. Refuser continuellement de se plier au jugement des évêques, c'est rejeter le magistère, l'autorité enseignante que Dieu a donné à son Église. On ne peut prétendre être fidèle à l'Évêque de Rome tout en étant infidèle aux évêques qui sont en communion avec lui.* »

Loin de moi l'idée de vouloir disputer aux évêques leur ministère, leur charisme et leur autorité. Je sais que, dans sa lettre du 4 juin 2005 à Mère Paul-Marie, Monseigneur Prendergast évoque à l'encontre des « *Fils de Marie* » et des « *membres laïcs* » : « *une pauvre compréhension de la Foi catholique et des lois ecclésiastiques* » ainsi que « *certaines scories* » dont il faudrait les « *purifier* » « *pour les emmener ensemble à une plus grande compréhension de l'Église et de son mystère* », car « *[en] ce moment cette compréhension de l'Église et de son mystère est bien pauvre* ».

Je n'aurai pas l'insolence de retourner le « compliment » à Nosseigneurs, mais tout cela me rappelle des textes entendus à la messe il n'y a pas si longtemps, par exemple le vendredi de l'Octave de Pâques (je souligne) :

« *Comme Pierre et Jean parlaient au peuple dans le Temple, les prêtres intervinrent, avec le commandant de la garde du Temple et les sadducéens. Ils ne pouvaient souffrir de les voir enseigner leur doctrine au peuple et annoncer, dans la personne de Jésus, la résurrection.* »
(Ac 4, 1-2)

Ou le samedi de l'Octave de Pâques :

« Les membres du grand conseil d'Israël étaient surpris en voyant l'assurance de Pierre et de Jean et en constatant que c'étaient des hommes quelconques et sans instruction. (...) Après leur avoir ordonné de quitter la salle du conseil, ils se mirent à délibérer : "Qu'allons-nous faire de ces gens-là ?" (...)

« Ayant rappelé Pierre et Jean, ils leur interdirent formellement de proclamer ou d'enseigner le nom de Jésus. Ceux-ci leur répliquèrent : "Est-il juste devant Dieu de vous écouter plutôt que d'écouter Dieu ? À vous de juger. Quant à nous, il nous est impossible de ne pas dire ce que nous avons vu et entendu." » (Id. 4, 13-20)

« Impossible » : « Non possumus ! »

Ou encore le mercredi de la 2^{ème} semaine du temps pascal :

« Le grand prêtre et tout son entourage (...) étaient remplis de fureur contre les Apôtres ; ils les firent arrêter et jeter publiquement en prison. Mais, pendant la nuit, l'Ange du Seigneur ouvrit les portes de la cellule et les fit sortir en disant : "Partez d'ici, tenez-vous dans le Temple et là, annoncez au peuple toutes les paroles de vie." Ils obéirent et, de bon matin, ils entrèrent dans le Temple et se mirent à enseigner. » (Id. 5, 17-21)

Enfin, le jeudi de la même semaine :

« (...) le grand prêtre les interrogea : "Nous vous avions formellement interdit d'enseigner le nom de cet homme-là, et voilà que vous remplissez Jérusalem de votre enseignement." (...) Pierre, avec les Apôtres, répondit alors : "Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes." » (Id. 5, 27-29)

Au moment de mettre un terme à mes réflexions, et relisant actuellement tous les écrits de notre fondatrice et de ses collaborateurs (c'est la meilleure chose à faire : on y trouve toutes les réponses aux nombreux « problèmes » évoqués par Nosseigneurs...), je « tombe » providentiellement sur le passage suivant, alors que mon titre était choisi depuis le début (je souligne) :

« On "chercha" à contraindre le Père Pio à "signer une déclaration", aux termes de laquelle il aurait renoncé – volontairement – à la propriété de la Maison du Soulagement de la Souffrance, ainsi qu'à tous les legs, dons, fonds et héritages, qu'il administrait en vertu du Rescrit de Pie XII. Car cet abandon volontaire de ses droits de propriété mettrait fin, pensait le Visiteur Apostolique, à toute contestation.

« On se heurta à un "non possumus", humble mais sans appel. » (Mère Paul-Marie, brochure n° 5, « La Purification », 1984, p. 59, citant Ennemond Boniface, « Padre Pio, le Crucifié », p. 67)

Je me trouve en bonne compagnie avec saint Pio, « victime (...) impunément torturée », « mort prêtre condamné, et condamné par l'Église », victime de « calomnies anciennes et nouvelles (...) abondamment reprises », dont les fidèles « étaient odieusement brimés, de multiples manières, et accusés d'être des hérétiques, des fanatiques révoltés contre l'Église, des illuminés, etc. Faute de pouvoir dissoudre les "Groupes de prière", on interdit leurs réunions dans les églises ». « Padre Pio est mort condamné, par l'Église, à l'instigation de très hautes autorités religieuses et ecclésiastiques. Lui non plus, les siens ne l'ont pas reçu ; ils ont préféré leurs ténèbres à sa lumière » (E. Boniface, *op. cit.*, p. 12, 31, 68, 134 et 76, cité par Mère Paul-Marie, *op. cit.*, p. 56 à 60).

Et Padre Pio est maintenant un saint canonisé par l'Église...

Comment pourrais-je signer le document demandé par Monseigneur Durocher en ayant lu et relu les écrits de Marie-Paule et de Marc Bosquart ? « J'ai lu, j'ai cru », comme le disait le regretté Abbé Mélançon. Et, si l'on me demandait de « signer un document dans lequel je proclamerais la foi catholique, rejetterais publiquement les enseignements hérétiques (sic) de Marc Bosquart et reconnaîtrais l'autorité de la Note doctrinale des évêques canadiens », je ne pourrais répondre autrement que par le cri des anciens martyrs : « *Non possumus !* » (*Nous ne pouvons pas !*)

22 juin 2005, en la fête de saint Thomas More

Dominique Poulain